

Civisme
**Immatriculation
des engins à deux
roues:** P 2
une obligation

Grande tournée dans les
cantons de la Kozah

**Le préfet Bakali va à
la rencontre de ses
administrés** P 4

Lancement officiel du réseau Illico
dans le canton de Siou et ses environs

**TOGOTELECOM pour
plus d'opportunités
de communication** P 7



LE

LIBÉRAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 066 Mercredi 04 avril 2012 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

Sur les pas de l'Afrique du Sud

La CVJR a mis un peu plus longtemp que prévu. Mais elle a fini par y arriver, moyennant quelques mois de prolongation. La remise de son rapport hier au Chef de l'Etat, marque l'accomplissement d'une mission difficile et pourtant capitale : celle de ramener la paix dans les cœurs et d'effacer ainsi les rancœurs qui se sont amoncées sur une période qui s'étend quasiment sur un demi-siècle d'histoire contemporaine.

Le succès de la cérémonie de remise du rapport augure de lendemains meilleurs pour le Togo qui a fait le pari de tisser les fils de la réconciliation non pas à la manière de Pénélope (qui défaisait le soir ce qu'elle avait tissé toute la journée) mais avec sincérité et détermination.

A présent que le rapport de la CJVR est entre les mains du Chef de l'Etat, tous les Togolais rêvent d'un destin à la sud-africaine, notre prestigieuse devancière dont l'une des clefs du succès aujourd'hui réside précisément dans la manière dont elle à su gérer son système de justice transitionnelle. A présent que nous connaissons mieux notre passé, nous avons les cartes en mains pour affronter l'avenir. Nous marchons sur les pas de l'Afrique du Sud mais le Togo peut ■

La Rédaction



Remise du rapport de la CVJR

■ **Faure Gnassingbé donne des gages de sa détermination à parachever le processus de réconciliation** P 3

■ **Des recommandations audacieuses pour changer le Togo** P 4

Mgr Barrigah
**Portrait d'un ouvrier
de la réconciliation
nationale** P 2

Crise malienne
**Quand les putschistes
« sauveurs » appellent au
secours** P 7

Mgr Nicodème Portrait d'un ouvrier de la réconciliation nationale

Qui est Mgr Barrigah ? Au moment où la CVJR rend son rapport au Chef de l'Etat, la question revient sur toutes les lèvres ? Qui est ce prélat à l'apparence physique modeste mais qui a conduit avec une dextérité exemplaire le travail pourtant si difficile de la CVJR au Togo ?

Si le Président de la République est le maître d'ouvrage du processus de réconciliation nationale, Mgr Barrigah en est un des ouvriers les plus dévoués. Aussi le Chef d'Etat a-t-il ouvert hier son discours de circonstance par un hommage appuyé au Président de la CVJR.

Né en 1963 au Burkina Faso, c'est en famille que Mgr Barrigah apprend le difficile art du vivre ensemble au milieu de ses six frères et sa sœur.

Sa vocation sacerdotale qui naît déjà vers l'âge de dix ans le conduit de 1974 à 1981 au petit séminaire et de 1981 à 1987 au grand séminaire. De ce parcours, il apprend très tôt que mettre sa vie au service des autres ne passe pas nécessairement par l'argent.

Après avoir brièvement servi comme vicaire, il suivra des études à l'Académie pontificale de Rome où il s'initie aux arcanes de la diplomatie du Saint-Siège. Il est ainsi impliqué progressivement dans la recherche de solution dans des pays où la folie meurtrière s'est emparée des hommes comme au Rwanda, en Côte d'Ivoire et au Proche-Orient.

Rentré au Togo, Nicodème Barrigah est nommé évêque en 2008. Avec ses longs séjours à l'étranger, Il ne connaît pas très bien son pays. Mais il va apprendre très vite. Les violences



Mgr Barrigah Pdt CVJR

postélectorales de 2005 le marquent profondément. En le mettant à la tête de la CVJR, le Président de la République donne à Mgr Barrigah l'occasion de manier la machine à remonter le temps puisque le domaine de compétence temporelle de son institution jusqu'en 1958, année du référendum d'autodétermination pour le Togo, autant dire la genèse de la nation togolaise.

Mgr Barrigah a accompli sa mission avec un tel succès que beaucoup de togolais se disent que l'histoire du Togo aurait été différente si la Providence l'avait fait Président de la Conférence nationale en 1991. Mais ça c'est un autre chapitre. ■

Fab

Civisme Immatriculation des engins à deux roues: une obligation

Il est fréquent de voir plusieurs engins à deux roues notamment les motos sans plaque sur le réseau routier togolais. Or les lois du pays exigent que tout citoyen fasse immatriculer son engin avant de le mettre en circulation. Le phénomène est beaucoup plus fréquent chez les conducteurs de taxi-moto. Plusieurs d'entre ces derniers ont érigé le fait de ne pas immatriculer sa moto avant de la rouler en règle alors que c'est une infraction. C'est alors qu'ils sont tout le temps en conflit avec les forces de l'ordre et de sécurité au niveau des différents carrefours de la capitale Lomé.

A l'intérieur du pays et principalement dans certaines localités, rouler sans immatriculation est devenu la règle à l'intérieur du pays et rouler avec une plaque, est l'exception. Beaucoup avancent comme argument le coût élevé de l'immatriculation pour justifier cette désobéissance civique. Mais en attendant qu'une quelconque diminution ne soit opérée, chaque togolais est tenu de



respecter les lois en vigueur. Respecter la loi veut dire également de se soumettre aux textes régissant le réseau routier togolais. Comme telle, il est de la responsabilité de chaque citoyen de contribuer à la construction de l'Etat de droit auquel nous aspirons tous.

Sans parler des avantages que peut procurer la plaque au propriétaire d'une moto, chaque citoyen est obligé de faire immatriculer son engin à la direction des transports routiers. Ceci permettra d'éviter des démêlés et des accrochages récurrents avec les forces de l'ordre et de sécurité. ■

La Rédaction

Micro à l'Envers

*Les confrères
se prononcent
sur l'actualité*



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction
Schmidt EZA
BRHOOM Kwamé
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Magloire A.
Wilfried Ted
Correcteur
S. Didier

Infographie
Raphaël AHIABLE

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO
Imprimerie
La Colombe
Tirage
2000 exemplaires

Sujet de la semaine: «*Quelles sont selon vous, les réussites et les insuffisances de la mission de la CVJR ?*»

Godwin AFEDO, Rédacteur en Chef La Lanterne



C'est bien vrai qu'il y a eu certains événements qui ont failli jeter un doute sur les travaux de la CVJR mais il faut reconnaître à la fin que Mgr Nicodème Barrigah et les autres membres de la commission les ont surmontés. Au bout de ce processus, moi je retiens trois recommandations de la commission qui demandent expressément au gouvernement de

mettre en place les conditions d'une alternance, de revenir dans les réformes constitutionnelles aux dispositions initiales de l'article 59 de la Constitution de 1992 et d'assurer le droit de vote des Togolais de la diaspora. Vivement que ces recommandations et toutes les autres faites par la CVJR soient mises en œuvre. ■

Pierre Claver KUVU, Journaliste collaborateur l'Alternative



J'ai suivi avec sourire aux lèvres les travaux de la CVJR depuis le début. J'ai émis des réserves sur ce processus de réconciliation. Ce n'est pas historique, ce rapport de la CVJR. Les recommandations assorties ne disent rien de nouveau. De part le passé plusieurs rapports ont formulé les mêmes points évoqués par la CVJR mais par la suite le pouvoir se refuse de les appliquer. Le dernier rapport de la

CNDH a formulé des conclusions et recommandations qui aujourd'hui sont à chercher dans la poubelle. Je ne pense pas que ce sont celles de la CVJR que le gouvernement va exécuter. La question de l'armée revient tout le temps dans des différents rapports. Mais les personnes citées sont toujours à visage découvert sans gêne. ■

David SOKLOU, Journaliste Echos du Pays



Je pense qu'il faut tout d'abord féliciter les membres de la CVJR pour le travail accompli car malgré tout, cette commission a donné le meilleur d'elle-même. Elle a su conduire la barque de la réconciliation entre les fils et filles de cette nation à bon port par la production de son rapport de fin de mandat. Et ce malgré toutes les difficultés qu'elle a rencontrées. Le couac est venu de ce que la majorité des personnes

auditionnées se sont présentées en qualité de victimes plutôt que d'auteurs prêts à demander pardon. Il n'y a pas de réconciliation sans pardon. Vivement que l'ensemble de ces recommandations puisse favoriser l'apaisement des cœurs et il est aussi essentiel de retenir que cette réconciliation n'est pas seulement l'affaire de la CVJR mais de l'ensemble de la population togolaise. ■

Remise du rapport de la CVJR Faure Gnassingbé donne des gages de sa détermination à parachever le processus de réconciliation

C'est fait. La Commission Vérité Justice et Réconciliation a rendu son rapport final au Chef de l'Etat. Hier à la place des fêtes, devant les chaînes de télévisions nationales et internationales, le Président de la République a reçu des mains de Mgr Nicodème Barrigah un document de plus de 300 pages qui fait un état des lieux méticuleux des violations des droits de l'homme et des violences à caractère politique que notre pays a connues entre 1958 et 2005. Les recommandations constituent un des aspects les plus importants de ce volumineux document puisque la suite du processus dépendra du sort qui leur sera réservé. Le Président de la République a

saisi l'occasion de l'émouvante cérémonie de remise du rapport pour donner des gages de sa détermination à aller au bout de ce qu'il a commencé, c'est-à-dire parachever le processus de réconciliation nationale en allouant des réparations aux victimes recensées.

Il a saisi l'occasion pour annoncer un train de réformes structurelles:

- La réforme en cours de la justice sera accélérée pour consolider l'indépendance de l'institution judiciaire et rendre le service public de la justice plus performant
- L'augmentation du Fonds d'aide juridictionnelle aux justiciables détenus
- La transposition en droit interne des normes du droit international découlant



Le Chef de l'Etat entouré des commissaires de la CVJR et de quelques invités

des conventions auxquelles le Togo est partie

- La réforme de l'ANR qui ne sera plus un lieu de détention
- Le Chef de l'Etat a par ailleurs posé deux gestes symboliques

forts : Il a reconnu la responsabilité de l'Etat pour avoir failli à son devoir de protection et a fait acte de contrition au nom de tous ceux qui ont exercé la charge de

Président de la République au Togo.

Voici l'intégralité du discours prononcé par le Chef de l'Etat.■

Dieudonné E.

Discours du chef de l'Etat son excellence Faure Essozimna GNASSINGBE à l'occasion de la cérémonie de remise du rapport final de la commission vérité, justice et réconciliation

Je voudrais, dès l'entame de mon propos, remercier chaleureusement Monseigneur Nicodème Barrigah-Benissan, Président de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation pour son abnégation, sa détermination et sa patience qui ont eu raison des multiples obstacles qui s'étaient dressés sur le chemin de l'accomplissement de la mission qui lui était confiée.

Sans doute, ses qualités d'homme religieux et de fin diplomate qui le prédisposaient, d'ailleurs, à cette difficile tâche l'y ont beaucoup aidé.

J'associe, bien évidemment, à cet hommage mérité, Mesdames et Messieurs les Commissaires dont la rigueur, la compétence et la sagesse ont contribué largement à la production d'un Rapport d'excellente qualité dans des délais finalement raisonnables.

Je n'oublie pas vos collaborateurs nationaux et locaux disséminés sur l'ensemble du territoire national qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite des travaux de la Commission.

Je voudrais, à toutes et à tous vous manifester la reconnaissance de la Nation et de l'Etat Togolais.

Mes remerciements s'adressent également à ces nombreuses victimes venues témoigner librement et sans peur devant la Commission ; à ses témoins qui ont apporté leur éclairage ; aux médias, aux organisations de défense des droits de l'homme, aux associations de femmes, de jeunes, de religieux, aux syndicats et aux partis politiques qui ont livré leurs témoignages ou déposé des contributions écrites ou des documents.

Je remercie également, les populations togolaises dont

je voudrais saluer la mobilisation et l'adhésion à ce processus de justice transitionnelle depuis le lancement en Avril 2008 des Consultations Nationales en collaboration avec le Bureau du Haut Commissariat des Droits de l'Homme du Togo.

Je remercie enfin tous les partenaires et les bailleurs de fonds qui ont apporté leur généreuse contribution à votre Commission pour la réussite de sa noble mission.

Je veux citer : le Haut Commissariat des Droits de l'Homme, le Programme des Nations Unies pour le Développement, l'Union Européenne, la Francophonie, la France et l'Allemagne.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires,

C'est une immense tâche tant le champ d'investigation est vaste puisqu'il couvre 47 années de l'histoire politique tumultueuse de notre pays.

Cette mission était loin d'être aisée puisqu'elle devait s'accomplir dans la confrontation avec un double défi.

Le premier consistait à inventer, tout en s'inspirant des expériences vécues ailleurs, un modèle togolais de justice transitionnelle fondé sur ses valeurs culturelles et sociales.

L'autre défi commandait de conduire, avec certaine originalité, vos travaux tout en ne vous écartant pas des quatre piliers fondamentaux caractérisant les mécanismes de justice transitionnelle : le droit des victimes à la vérité, à la justice, à la réparation et à la garantie de non-répétition des horreurs du passé.

Votre rapport, j'en suis sûr, a été guidé par ces objectifs

d'innovation, d'objectivité et d'impartialité.

Le besoin de vérité répond à une profonde nécessité puisqu'il correspond à un droit individuel et à un droit collectif.

Celui qui a été victime d'une violence, a le droit de savoir les causes et les motivations de cette violence.

La société a elle aussi besoin de savoir les mécanismes des violences qui ont provoqué un choc traumatique parmi ses membres et engendré la haine, l'injustice et l'intolérance.

Cet accès à la vérité historique et sociologique de la violence produite dans le passé participe à la construction de la mémoire collective empreinte de gloire et d'horreurs.

C'est avec courage et lucidité qu'il nous faudra lire, avant de les tourner, toutes les pages de cette mémoire controversée pour éviter le retour des vieux démons.

C'est un devoir de mémoire qui incombe à l'Etat mais aussi à chacune et chacun d'entre nous pour mieux apprécier les mérites de la liberté et les bienfaits de la coexistence pacifique.

L'avenir est, en effet, toujours meilleur si nous avons une bonne connaissance du legs de notre passé. La mémoire de nos abus des droits d'autrui et de nos excès nous aide à mieux respecter les droits des autres et à nous abstenir de perpétrer les mêmes violences du passé à leur égard.

Cette mémoire est donc un remède à l'oubli et à l'amnésie. Il nous faut l'entretenir pour que nous nous en souvenions toujours pendant les crises politiques et

Grande tournée dans les cantons de la Kozah Le préfet Bakali va à la rencontre de ses administrés

Le Colonel BAKALI Hemou Didier, préfet de la Kozah, a démarré depuis le 20 Mars- par le Canton d'Awandjelo, une grande tournée de rencontres et d'échanges avec ses administrés. Le représentant du pouvoir central à Kara, ville sous les feux des projecteurs depuis cinq mois, amorce là une opération qualifiée d'inédite et porteuse de sa volonté d'atteindre des résultats avec l'effective participation des communautés de bases. Dès sa prise de fonction en décembre 2011, le préfet que certains redoutaient a su rassurer les populations au cours d'une première phase à travers laquelle, il a su ouvrir les portes de la préfectures à tous ceux qui souhaitaient le rencontrer. Sa disponibilité et sa proximité avec les populations sont allées grandissantes avec

cette tournée d'envergure qui s'achèvera le week-end prochain dans les cantons de Lama Soumdina et Lassa.

Porteur d'un message du Chef de l'Etat relatif à la nécessaire de promotion d'un climat de cohésion et de paix à quelques mois de la tenue des élections locales et législatives et surtout dans l'optique du processus de réconciliation et de reconstruction en cours dans notre pays, le Colonel BAKALI n'a cessé d'insister sur la participation des populations au développement de leurs localités. Dans une ambiance de confiance réciproque qu'il a su instaurer, le Préfet et les populations ont échangé sur des sujets de grande importance et d'actualité comme le chômage des jeunes, la réhabilitation des infrastructures, la couverture



Le Préfet Bakali (au milieu) en tournée dans le canton de Bohou

sanitaire, le civisme,...etc. Les récents mouvements des étudiants à Kara et les problèmes liés à l'élevage et aux développement agricole ont été également abordés et plusieurs doléances ont été faites par les populations dans le sens de

l'amélioration du climat de cohésion et des conditions de vie. Dans tous les cantons, le préfet a bouclé son passage par une visite des infrastructures existantes et des propositions d'efforts communs sont envisagées en vue de la

recherche des solutions les plus appropriées.

La démarche du préfet est saluée par les population des cantons qui se réjouissent déjà d'une forme d'administration qui inscrit leur participation dans le programme de gouvernance et de développement. Le moins qu'on puisse dire c'est que le Préfet se montre déjà à la hauteur de la tâche qui est sans doute la sienne dans la Kozah: pacifier et propulser une préfecture de plus en plus confrontée aux problèmes inhérents aux villes en voie de développement et d'urbanisation avancée. Et pour y réussir, le Colonel a compris que c'est avec sa base qu'il amorcera les grands changements attendus. Un exemple à suivre. ■

Schmidt EZA

RAPPORT CVJR : Des recommandations audacieuses pour changer le Togo

Après avoir passé en revue les violations des droits et les violences commises contre des citoyens togolais durant la période couverte, la CVJR a formulé plusieurs recommandations, 67 exactement à l'endroit du gouvernement, des partis politiques des institutions, et des populations.

La priorité est accordée aux droits de l'homme avec au passage l'interdiction absolue de la torture. Pour cela, la CVJR recommande la criminalisation des actes de torture avec en toile de fond la recherche, la poursuite et la sanction des auteurs présumés. A ce sujet les premières estimations chiffrent le budget nécessaire aux diverses réparations à 35 milliards, chiffre jugé trop élevé par la Commission compte tenu de l'état de nos finances.

Les questions liées aux réformes institutionnelles font partie des préoccupations de la CVJR. Elle recommande le retour à l'article 59 de la constitution du 14 octobre 1992 relatif au mandat présidentiel.

Dans le cadre des réformes à venir au niveau des forces armées et de police, la CVJR insiste sur le recrutement militaire qui devrait se faire dans la plus grande transparence dans toutes les régions du pays. S'agissant de l'organisation de la

société, la commission recommande la prise par l'Etat des mesures concrètes de lutte contre l'impunité non seulement au niveau de la violation des Droits de l'Homme, mais aussi au niveau des détournements des biens publics.

L'égalité dans le traitement de tous les citoyens fait aussi partie des préoccupations de la commission. Il est suggéré à l'Etat de s'inspirer de l'expérience de certains pays en mettant sur pied, une institution chargée du respect de l'égalité des chances dans l'accès au marché de l'emploi.

Sur le plan politique, la CVJR recommande aux différents partis politiques de s'engager à travers un code de bonne conduite, d'entretenir un dialogue permanent avec une primauté accordée au consensus.

Concernant la chefferie traditionnelle, la CVJR recommande aux autorités de veiller à ce que l'intronisation politique soit proscrite. Les problèmes fonciers sont dans le viseur de la CVJR qui fait la recommandation suivante: mettre sur pied une commission pour faire l'état des lieux des textes existants et les améliorer. Bref, la CVJR a ratissé large pour permettre véritablement l'émergence d'une nouvelle société togolaise. ■

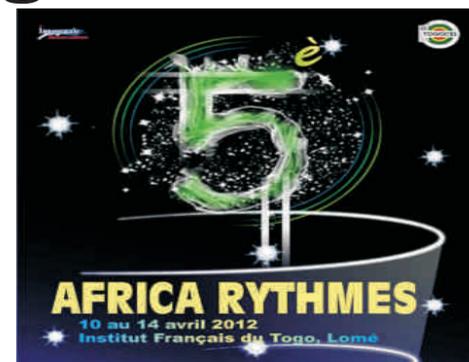
P.Fabrice

Africa Rythmes édition 5 Henri Dikongue en guest star

La 5ème édition du Festival des musiques d'Afrique, Africa rythmes, se déroule du 10 au 14 avril 2012. C'est la capitale togolaise Lomé qui se fera encore le plaisir d'accueillir une nouvelle fois cette édition. Pour les cinq années de ce festival, l'évènement se veut une porte pour la professionnalisation et la promotion de la musique togolaise. Elle s'annonce donc sous différentes couleurs.

Selon le mot de Christian Bégbessou, responsable de l'association Intégrale, cette structure qui a initié le festival, le programme est aussi varié qu'alléchant. Concernant les spectacles, ils auront pour lieu l'Institut français de Lomé (ex Centre Culturel Français de Lomé) et le Centre Culturel Denyigban. Déjà en début de semaine, il y aura démarrage du Stage 'Guitare et scène' animé par Amen Viana suivi de la présentation de son album le lendemain.

En ouverture des activités à l'Institut Français de Lomé, le public va assister à une soirée Free Style Hip Hop avec des artistes togolais et des prestations du rappeur sénégalais Xuman, Dalai K du Bénin, Kaleef, Elom 20ce et le groupe 585 du Togo. Avant la dernière soirée, le public suivra un spectacle au cours duquel le grand groupe béninois Gangbe Brass Band de même que Drum Performance du Togo et un Atelier Guitare. Et pour le spectacle apothéose du samedi 14 avril, plusieurs autres artistes seront encore sur scène : Amen



Viana du Togo, Henri Dikongue du Cameroun et Sessime du Bénin.

Le Festival « Africa rythmes » mobilise depuis 2009, en moyenne dix mille personnes sur l'ensemble des concerts. Une cinquantaine d'artistes et groupes togolais de musique se sont produits sur scène aux côtés de leurs pairs du Bénin, du Gabon, de la République Démocratique du Congo, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Cap Vert, du Niger, du Ghana, de la Guinée, du Mali et de l'Algérie.

Rappelons que la 4ème édition d'Africa Rythmes s'est déroulée à Lomé à l'Hôtel Eda Oba avec la participation des grands noms de la musique africaine comme Boncana Maïga, Kamaldine, Yoro Ndiaye et Jimi Hope. Cette manifestation est une œuvre de Intégrale -née en octobre 2007- qui est une structure d'ingénierie culturelle ayant pour ambition de mettre en œuvre et d'accompagner les initiatives de développement sur le plan culturel au Togo et de faire de la culture un véritable socle de développement économique. ■

Magloire A.

Discours du chef de l'Etat son excellence Faure Essozimna GNASSINGBE à l'occasion de la cérémonie de remise du rapport final de la commission vérité, justice et réconciliation (Suite)

sociales propices au déchaînement de la violence.

La quête de justice est légitime. C'est un droit fondamental. C'est le second pilier de la lutte contre l'impunité.

Quiconque dont les droits sont violés est fondé à saisir la justice et à faire valoir ses arguments pour obtenir gain de cause.

Il appartient à la justice, au regard des éléments de preuve, des règles de procédures et du respect des droits de la défense de rendre une décision conforme au droit et à la loi.

Je veillerai à ce que ces principes caractérisant le fonctionnement normal d'un Etat de droit soient respectés.

Car il est crucial que les victimes aussi bien que les auteurs présumés de violences bénéficient tous d'un procès juste et équitable qui satisfasse les garanties et les normes internationales.

L'exigence de réparation des préjudices subis par les victimes découle de la nécessité de la restauration de leur dignité et de la connaissance de leur statut.

Les formes de cette réparation qui peuvent être individuelles ou collectives, matérielles ou symboliques doivent satisfaire leur aspiration à une juste et équitable indemnisation ou compensation.

Je suis convaincu que vous avez arrêté une panoplie de recommandations couvrant les différentes situations vécues par les victimes ou leurs ayants-droits et dressé un tableau de diverses mesures adaptées de réparation, de réhabilitation, de réinsertion ou de restitution.

Nous les examinerons avec soin car ce troisième pilier qui consacre le droit à la réparation des victimes est essentiel pour ces dernières.

Si cette réparation intervient dans des conditions satisfaisantes elle peut contribuer à l'apaisement des cœurs des victimes et à leur libération de tout esprit de vengeance.

Mais, j'ai la ferme conviction que le processus enclenché n'a de réelle chance d'atteindre l'objectif d'apaisement, de réconciliation et de paix que s'il s'accompagne de réformes institutionnelles et sécuritaires renforçant les garanties de non-

répétition des violences, des atteintes aux droits de l'homme du passé, à l'intégrité physique et à la dignité des personnes.

Ces réformes nécessaires visent à satisfaire le quatrième pilier évoqué plus haut du mécanisme de justice transitionnelle.

Dans cette perspective, la réforme de la justice en cours se poursuivra plus activement pour consolider l'indépendance de l'institution judiciaire et de la magistrature afin de rendre le service public de la justice plus performant et plus efficace.

A cet effet, elle devra être dotée de moyens accrus et adéquats tant sur le plan financier, matériel et logistique pour qu'elle puisse s'acquitter, dans des délais raisonnables et dans l'impartialité et l'équité de ses multiples et complexes missions de résolution des litiges entre justiciables, de protection des droits et libertés des citoyens et de préservation de la sécurité et des biens des personnes. L'intégration dans les différentes branches du droit des conventions internationales et régionales ratifiées par l'Etat Togolais va s'accélérer pour mener à son terme le processus d'harmonisation du droit national et du droit international.

L'accès à la justice par les usagers sera amélioré par la proximité des tribunaux, par la qualité des services de l'administration de la justice, par la formation continue de l'ensemble du personnel judiciaire (magistrats, greffiers, huissiers...) et par une plus grande vulgarisation des normes du droit au profit des justiciables.

Les Ministères de la justice et des droits de l'homme s'attèlent déjà à la pleine réalisation de ces objectifs.

Cet accès à la justice et au droit sera également renforcé par l'augmentation sensible du Fonds d'Aide juridictionnelle aux justiciables démunis, créé depuis 2009, pour assurer à tous un traitement équitable devant les Cours et Tribunaux. La réforme prochaine des institutions sécuritaires notamment de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) vise à renforcer l'Etat de droit et à mieux garantir le libre exercice des libertés fondamentales.

Dorénavant, aucune personne ne sera

détenue dans ses locaux pour quelque motif que ce soit. Cette mission incombera désormais à l'institution judiciaire chargée de l'application juste et équitable de la loi.

Les forces de sécurité, policiers et gendarmes bénéficieront aussi d'une formation continue pour renforcer leur capacité d'intervention et d'action dans le cadre de la légalité et du respect des droits des individus.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, Tout au long de ces années, j'ai pu mesurer l'immense aspiration de nos concitoyens à plus de liberté, de justice et de paix.

Cette légitime aspiration m'a conduit à assigner à mon action politique un objectif majeur : la Réconciliation sincère des filles et des fils du Togo.

Elle m'a fait comprendre également que la traduction concrète de cette action de réconciliation passe par la construction d'une société de liberté reconnaissant à chacun de ses membres sa responsabilité et sa dignité.

La Réconciliation est un objectif et une espérance. Elle est à portée de main. Mais elle exige de nous un effort individuel et collectif constant pour nous arracher à nos anciennes habitudes, à nos réflexes identitaires et ethniques et à nos mentalités régionalistes qui nous ont toujours divisés.

La Réconciliation exige également de nous une pratique vertueuse de la civilité débarrassée de tout arrière pensée de vengeance ou de revanche.

Elle doit se manifester, à tout moment, par des actes concrets de tolérance, de respect mutuel et de volonté pacifique de vivre ensemble dans la concorde et la paix.

C'est la pratique commune de ces valeurs fondamentales qui nous aidera à réussir la transformation politique, sociale et culturelle de notre pays.

C'est elle qui favorisera l'enracinement de la culture de la paix et du dialogue dans nos cœurs, nos esprits et notre raison.

C'est elle qui, de surcroît, nous éloignera de toutes les formes d'expression dévastatrices de la violence.

Comme vous le constatez, notre choix de réconciliation n'est point aisé. Le chemin

est ardu et difficile. Nous en avons une claire conscience.

Mais il demeure, à notre avis, la seule voie pour préserver l'unité nationale et consolider la cohésion sociale de notre pays.

Je voudrais, pour conclure, réitérer l'engagement solennel que j'avais pris au nom du gouvernement concernant la responsabilité institutionnelle de l'Etat dans les violences à caractère politique du passé, lors de l'installation officielle de votre Commission.

L'Etat togolais ne conteste pas sa responsabilité pour avoir failli à son obligation d'assurer la protection et la sécurité de ses ressortissants pendant les éruptions de violences du passé.

Il doit, en conséquence, octroyer aux victimes identifiées et recensées par votre Commission une juste et équitable réparation.

A toutes les victimes et à tous ceux qui ont souffert de ces violences aveugles qui leur ont causé tant de tort et de blessures je voudrais leur dire Pardon au nom de l'Etat togolais, en mon nom personnel et au nom des Chefs d'Etat qui ont eu à présider aux destinées de notre pays : Sylvanus OLYMPIO, Kléber DADJO, Nicolas GRUNITZKY, Eyadema GNASSINGBE, Abass BONFOH.

Je voudrais également leur dire que l'Etat, conscient de leur profonde détresse morale et psychologique, ne ménagera aucun effort pour prévenir et empêcher la répétition de ces actes attentatoires à la dignité humaine.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Je voudrais vous assurer que le gouvernement étudiera avec soin et avec la plus grande attention vos conclusions et vos recommandations que je sais par avance, pertinentes, efficaces et réalistes.

J'exprime avec vous l'espoir que vos sages recommandations contribueront largement à la réconciliation sincère des filles et des fils du Togo et à l'instauration d'une paix durable dans le cadre d'une société démocratique et prospère où il fait bon vivre.

Je vous remercie de votre attention.

Que Dieu bénisse le Togo. ■



COMMUNIQUE

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QUE L'ESPACE TELECOM ANANI SANTOS DEVIENT « L'ESPACE TELECOM PLACE DE L'INDEPENDANCE » ET EST TRANSFERE AU QUARTIER ADMINISTRATIF.

IL SE SITUE NON LOIN DE L'ENTREE PRINCIPALE DE L'HOTEL DU 2 FEVRIER, COTE DROIT.

TOGO TELECOM S'EXCUSE D'AVANCE POUR LES DESAGREMENTS EVENTUELS DE CE TRANSFERES. POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, **APPELEZ LE 112.**

LA DIRECTION GENERALE



REPUBLICQUE TOGOLAISE
MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
(TOGO TELECOM)

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATIONS D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET OU D'UN CONSULTANT INDEPENDANT
POUR L'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE DE TYPE ABC**

N°0027/TGT/DG/DML/PRMP du 26 Mars 2012

1. La Société des Télécommunications du Togo a inscrit au titre de son budget 2012 des fonds afin de financer le recrutement d'un cabinet ou d'un consultant indépendant de renommée internationale pour **l'assistance à la mise en place d'une comptabilité analytique de type ABC**.

2. Les prestations à fournir sont résumées en deux phases comme suit :

PHASE N°1 : Assistance à la mise en œuvre du système :

- concevoir des spécifications techniques de la comptabilité analytique;
- analyser la structure de l'entreprise et faire des recommandations par rapport au système à mettre en place;
- améliorer et formaliser les processus et activités existants;
- définir une ossature analytique structurée en plusieurs axes analytiques tels que : les centres analytiques, les régions, les activités, les produits et services etc.;
- définir le périmètre des charges à retraiter pour chacun de ces axes analytiques;
- définir les critères d'imputation des ressources aux coûts;
- préciser la structure générale de déversement des coûts sur les objets de coûts etc.;
- définir les éléments d'une bibliothèque (référentiel) d'indicateurs (une fiche par indicateur reprenant ses éléments constitutifs);
- fournir des propositions d'outils de pilotage associés à la matrice analytique en s'appuyant sur une cartographie des activités, des données de gestion disponibles afin de permettre la production de restitutions synthétiques sous formes de tableaux de bord et/ou de graphiques destinés à renforcer le pilotage budgétaire et opérationnel de TOGO TELECOM;
- un système de mesure et de suivi des résultats analytiques;
- préparer le démarrage de la deuxième phase des travaux en élaborant et en rédigeant le cahier des spécifications techniques et fonctionnelles du projet, dans la perspective d'un appel d'offres d'acquisition d'un logiciel adapté et des prestations associées (paramétrage, déploiement et formation).

PHASE N°2 : Suivi de l'implémentation du système :

- assister au déploiement, au paramétrage, aux tests du système et à la formation pour une mise en œuvre de l'outil;
- présenter un rapport d'exécution de chaque étape.

3. La Société TOGO TELECOM par le présent avis, invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

4. La durée de la mission est de : six (06) mois.

5. Les personnes intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues dans des structures de Télécommunications, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel notamment les curriculum vitae du personnel, les durées d'exécution etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les candidats devront produire les pièces administratives suivantes :

- **celles qui sont exigées pour les consultants ou bureaux d'études nationaux** : la carte d'opérateur économique en cours de validité ; l'attestation d'immatriculation au registre du commerce ; le quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ; l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ; l'attestation de la CNSS datant de moins de trois (03) mois ; l'attestation de l'ITLS datant de moins de trois (03) mois;
- **celles qui sont exigées pour les consultants ou bureaux d'études internationaux** : l'attestation d'immatriculation au registre du commerce et l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois.

7. Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans le **code des marchés publics et délégation de service public du Togo**.

8. Les consultants seront sélectionnés sur la base de la « qualification et le coût ».

9. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et tous les jours ouvrables aux heures suivantes : **de 8 heures à 11 h30 et de 15 h à 16 h 30 (heures locales) :**

Attention de : Manfeidjeou BANEZI, Personne Responsable des Marchés de TOGO TELECOM

Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO

Numéro de téléphone : +228 22 21 44 01/22 53 44 01/22 34 13 69

Numéro de télécopie : +228 22 21 03 73

Adresse électronique : mbanezi@togotel.net.tg

10. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées ou expédiées en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, à l'adresse ci-dessous avec la mention :

"MANIFESTATIONS D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE DE TYPE ABC"
au plus tard le 25 avril 2012 à 9H00 TU ;

à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM

Sise à la Place de la Réconciliation au quartier Atchanté, au secrétariat administratif de TOGO TELECOM, rez-de-chaussée porte 12, B.P : 333 Lomé (Togo)
Tél. +228 22 53 44 01/22 21 44 01.

11. L'ouverture des plis aura lieu **le même jour** dans la salle de réunion du rez de chaussée de la Direction Générale de TOGO TELECOM sise à la **Place de la Réconciliation au quartier Atchanté. Heure : 9H 30 TU.**

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Cabinet ou Bureau d'études n'implique aucune obligation de la part de TOGO TELECOM de l'inclure sur la liste restreinte.

LA DIRECTION GENERALE

Crise malienne Quand les putschistes « sauveurs » appellent au secours

L'intervention de la grande muette dans le jeu politique au Mali qu'on croyait avoir tourné définitivement les pages sombres des coups d'état continuent d'alimenter la chronique.

Depuis que la junte dirigée par le Capitaine Sanogo a bouté hors du palais du Koulouba, le Président ATT dans la nuit du 21 au 22 mars 2012, aucun fait n'est survenu pour conduire la communauté internationale à avoir quelques circonstances atténuantes de ce pronunciamiento que les officiers subalternes, sous-officiers et hommes de rang regroupés au sein du Comité National pour le Redressement de la Démocratie et la Restauration de l'Etat (CNRDRE) ont motivé par l'incapacité du Président déchu à gérer l'épineux problème de la rébellion touareg.

Les faits ne leur donnent pas raison.

Toutes les villes du Nord Mali : Tessalit, Kidal, Gao, Mopti et Tombouctou sont tombées une à une sans véritable résistance, ce qui prouve que ce n'était

qu'un alibi voir un cheval de Troie pour déposer un pouvoir établi. La junte ne peut plus pêcher en eaux troubles et n'aurait pas mieux fait que le Président ATT.

La junte au pouvoir est plus que jamais acculée et doit être rongée par les remords de s'être lancée dans une aventure aux issues incertaines. Le sommet de la CEDEAO qui a eu lieu à Dakar le 02 avril, en marge de la prestation de serment a acté la menace d'embargo qui pesait sur le nouveau pouvoir malien. Comme annoncé par le Président en exercice de la CEDEAO M. Ouattarra, les sanctions économiques sont déjà mises en branle. La junte a accepté le principe de la transition avec un pouvoir civil, mais ne dit pas si c'est une transition avec ou sans elle dans un dilatoire soigneusement entretenu.

C'est encore les pauvres populations qui vont payer un lourd tribut dans un pays que dame nature n'a pas gâté, fermé dans un enclavement aux quatre coins.

Cernée au Nord par les rebelles



Capitaine Sanogo

touaregs qui ont atteint leurs premiers objectifs majeurs en chassant l'armée nationale des villes de Kidal, Gao et Tombouctou, la junte n'a plus de ressort interne pour rebondir avec cet embargo qui ne va pas manquer de désorganiser l'économie nationale et surtout faire grossir le nombre des mécontents. Les tombeurs d'ATT se trouvent dans une quadrature du cercle et devraient tirer les conclusions pour dégager le plancher et surtout éviter à l'institution sous-régionale, le recours à l'option militaire qui se précise avec plus de 2000 militaires qui sont déjà mis en alerte.

Au plan des principes, il faut

approuver l'attitude de la CEDEAO qui fait des coups d'état une tolérance zéro. Mais la cible ne doit pas seulement être les putschistes, ça serait résoudre le problème partiellement. La menace touareg est toujours présente, sérieuse et complexe. Le retour à l'ordre constitutionnel à Bamako ne résoudra pas le problème, loin s'en faut.

C'est pourquoi la communauté internationale doit s'impliquer à fond pour un retour de l'ordre à tous les niveaux au pays de Soundiata Keita parce que l'hétérogénéité des forces qui ont pris les villes du nord du Mali donne du frisson. La subversion touareg séculaire

semble être enrichie d'un élément nouveau les groupes islamistes terroristes, une hydre dont les puissances occidentales n'arrivent pas à trancher la tête, ont trouvé de nouvelles vocations en Afrique subsaharienne depuis la disparition d'Ossama Ben Laden.

Malheureusement la crise malienne ne retient pas la même attention que la Libye, l'Afghanistan, le Pakistan et que sais-je encore où les considérations géopolitiques prévalent.

La France sur qui l'on pouvait compter pour contrer la partition de l'ancien royaume Mandingue a exclu toute idée d'intervention directe dans le conflit malien. Il est révolu le temps des interventions a expliqué Bernard Valéro, porte-parole du Quai d'Orsay sur Rfi. Mais ce temps n'est pas si loin du pandémonium libyen.

Sur ces crises qui essaient ici et là, on préfère intervenir à la carte. C'est bien plus conforme aux intérêts.■

E. Dieudonné

Lancement officiel du réseau Illico dans le canton de Siou et ses environs TOGOTELECOM pour plus d'opportunités de communication

Le Canton de Siou, dans la préfecture de Doufelgou, et les localités environnantes bénéficient depuis hier mardi 03 Avril 2012, des nombreux avantages du téléphone sans fil de Togotélécom généralement connu sous le nom commercial d'ILLICO. Le lancement officiel du réseau Illico a eu lieu à Djanfani sur l'esplanade en face du marché de Siou en présence des autorités administratives, traditionnelles et des populations de la localité qui n'ont pas voulu se faire commenter l'évènement. C'est aux environs de 10 heures qu'un cortège de quelques voitures et camions de Togotélécom, accompagnés de plusieurs motos, tous aux couleurs et à l'effigie de la marque Illico, ont investi les artères du village, avec la caravane qui a annoncé la bonne nouvelle aux populations de la localité en ce jour du marché. Après le mot de bienvenue de Mme BARANDAO Amélie Kouguelma, Chef Canton de Siou, M Kossi Tétiyaba SEDA, Chef Service Régional de Togotélécom, a pris la parole au nom du Directeur Général de Togotélécom, pour préciser d'abord l'engagement de Togotélécom, qui

consciente du rôle des TIC dans le développement économiques des communautés, a entrepris de doter le plus grand nombre de localités du pays des moyens de communications les plus adaptés. Ainsi donc, l'installation à Siou du 104e BTS, permet à cette localité et aux autres situées dans un rayon de 30 kilomètres de bénéficier désormais du réseau ILLICO. Revenant sur les nombreux avantages le Chef SRT Kara a indiqué que Illico permet d'accéder au service voix dans les mêmes conditions qu'une ligne fixe filaire, tout en ne vous attachant pas à votre domicile. Au niveau économique, il a ajouté que le réseau Illico permet de résoudre les problèmes quotidiens avec entre autre possibilité celle d'en faire une cabine téléphonique en tout lieu de la zone couverte. L'accès à Internet à haut débit qui facilite l'accès et le partage de l'information avec d'autres communautés est désormais une opportunité dans le domaine de l'éducation, de la recherche et du renforcement des compétences pour les élèves, chercheurs et professeurs de Siou. Le monde rural y gagne également à travers les possibilités d'échanges



L'assistance lors du lancement officiel du réseau illico à Siou

rapide d'informations qu'offre Illico. Et pour accompagner les populations de Siou et des localités environnantes, Togotélécom, dans la mise en service du réseau Illico, fait une promotion sur les terminaux Illico et sur les cartes de recharge à partir du 6 Avril 2012 pour mieux célébrer avec les populations du milieu la fête de Sintou Janjagou. Le lancement officiel du réseau a été

effectué par le Préfet de Doufelgou qui n'a pas manqué de retransmettre la gratitude de ses administrés à Togotélécom, qui concrétise dans les actes la politique de développement du Chef de l'Etat. Plusieurs prestations d'artistes, des jeux et le début de la promotion des packs Illico ont marqué l'évènement.■

A.KILL,

Envoyé Spécial de LE LIBERAL à Siou

PRESSING



PRESSING DU GOLFE



*Vous apporte une réponse précise à vos
besoins spécifiques en matière de Pressing,
Blanchisserie, Entretien de Maisons et Bureaux*

Déjà opérationnel !!!



Le propre de l'Excellence

Bd. AKEI, Quartier Novissi Tél. : (+228) 22 61 95 55 / Fax : (+228) 22 61 95 56 / Cel. (+228) 91 04 79 61
01 BP 4729 LOME - TOGO E-mail : info@pressingdugolfe.com www.pressingdugolfe.com